ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réglementation

Question écrite n° 8411

Texte de la question

M. Pierre Cardo souhaite que M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche lui précise les conditions dans lesquelles un congé de longue durée peut être accordé à des fonctionnaires relevant de son ministère et de lui indiquer la liste des pathologies qui ouvrent droit à un congé de longue durée. Par ailleurs, en cas de liste limitative de pathologies, il souhaite connaître les raisons qui justifient de cette limitation et les possibilités d'y déroger le cas échéant.

Données clés

Auteur : M. Pierre Cardo
Circonscription : Yvelines (7e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 8411
Rubrique : Enseignement : personnel
Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale
Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 décembre 2002, page 4762
Question retirée le : 17 mars 2003 (Retrait pour cause de question identique)